



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

La MRC de Thérèse-De Blainville – de concert avec les villes constituantes - lance son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

Sainte-Thérèse, le 5 mai 2022 – La MRC de Thérèse-De Blainville est heureuse de lancer son Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, qui s'inscrit dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ). Ce programme d'aide financière, qui vise à restaurer et à préserver le patrimoine immobilier sur le territoire de la MRC, a été rendu possible grâce à une entente de subvention conclue le 4 mars dernier avec le MCCQ, pour le gouvernement du Québec, et en partenariat avec les cinq villes participantes de la MRC (Boisbriand, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse). Plus de 150 bâtiments de propriété privée et de propriété municipale sur le territoire, ayant reçu une cote de valeur patrimoniale forte, supérieure ou exceptionnelle, sont visés par cette initiative.

La contribution financière totale octroyée par le MCCQ à la MRC est de 2 590 800 \$ répartie sur trois ans, soit 1 090 800 \$ pour la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée et 1 500 000 \$ pour la restauration de propriété municipale.

« Nous sommes fiers de lancer ce programme d'aide financière à la restauration patrimoniale, en partenariat avec le MCCQ, les cinq villes participantes et les propriétaires privés visés, afin de préserver la richesse de notre patrimoine bâti. Nos bâtiments patrimoniaux sont à la fois les témoins de notre histoire, les gardiens de notre mémoire collective, nos marqueurs d'identité, des atouts pour la qualité de nos paysages et une source de fierté pour nos communautés. Le patrimoine immobilier est une ressource fragile et non renouvelable qu'il nous faut absolument protéger de façon durable », souligne Eric Westram, préfet de la MRC et maire de Rosemère.

Les interventions admissibles au programme d'aide financière s'appliquent notamment aux travaux de restauration et de préservation (parement des murs extérieurs, portes, fenêtres, toitures, ornements, éléments en saillie, éléments structuraux, éléments intérieurs classés ou cités), de carnets de santé du bâtiment, d'études professionnelles complémentaires, de rapports et d'interventions archéologiques et de consultations en restauration patrimoniale.

Pour profiter de la subvention, les propriétés doivent minimalement être inscrites à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC. Pour la liste des propriétés visées, les conditions détaillées, les travaux et dépenses admissibles ainsi que les modalités du calcul de l'aide financière, veuillez communiquer avec votre ville pour obtenir la documentation pertinente. Le formulaire de demande d'aide financière est également disponible auprès de votre ville.

-30 -

Source : Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC de Thérèse-De Blainville
Tél. : 450 621-5546
kelbatal@mrc-tdb.org